

## QUELS AMÉNAGEMENTS POUR LES ÉLÈVES PORTEURS DE TROUBLES DES APPRENTISSAGES ?

Ces dernières années nous assistons à de plus en plus de publications de recherches dans le domaine de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie qui nous permettent de mieux comprendre les troubles des apprentissages scolaires. Nous comprenons mieux aujourd'hui les bases neurodéveloppementales de ces troubles ce qui a permis de mieux comprendre les besoins spécifiques de ces enfants et les adaptations efficaces en milieu scolaire.

Les troubles DYS comme on les nomme couramment, interfèrent avec les apprentissages, l'élève selon le trouble ou les troubles dont il est atteint aura besoin de différents types d'aménagements.

L'UNIA, Centre interfédéral pour l'égalité des chances Belge, parle d'aménagements raisonnables. Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de réduire autant que possible les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société. Son objectif est de permettre à l'enfant à besoins spécifiques d'accéder aux apprentissages au même titre que les autres. Un aménagement raisonnable est d'abord réalisable dans le sens où il ne peut pas demander trop de temps (tant pour l'apprenant que pour l'enseignant) ni d'investissement au risque d'être abandonné. Il doit être judicieux dans le sens où il répond réellement aux besoins de l'apprenant et il est important de vérifier régulièrement s'il est toujours adéquat. Il est aussi indispensable d'expliquer à l'enseignant en quoi l'aménagement aide l'apprenant et à quelle difficulté il répond.

L'objectif de cet article est donc de livrer une liste des premiers aménagements à mettre en place pour ces élèves ayant des besoins spécifiques. Il s'agit notamment de :

- L'octroi de plus de temps lors des évaluations ou des examens (tiers temps supplémentaire) ou réduction du nombre de questions;
- La mise en place d'épreuves orales plutôt qu'écrites pour certains examens;
- L'adaptation de la mise en page des contenus, soit des cours aérés avec une police de caractères adéquate sans empattements (Arial, Verdana, Comic Sans Ms), éviter l'italique, utiliser la taille 14, une interligne 1,5 voire 2, un texte aligné à gauche, en évitant la présentation en colonne;
- Mettre en évidence les mots importants en utilisant un surlignage ou de la couleur. Exemple : surligner les verbes qui sont fondamentaux dans les énoncés (calculer ou calculer et justifier sa réponse).
- Commencer par les questions les plus énergivores en termes d'attention. Disposer les questions importantes ou celles qui rapportent le plus de points en début d'interrogation (fatigabilité et perte de concentration au fil de l'évaluation).
- Autoriser l'élève à photographier le tableau et le journal de classe du copain, de scanner ou photocopier certaines prises de notes dès que le cours est terminé ;
- Permettre la mise en place d'un apprentissage collaboratif via l'entraide entre élèves (certains élèves prennent note pour les élèves qui ne savent pas écouter et prendre note en même temps) ;
- Autorisation l'utilisation d'un outil informatique en classe ;
- Donner un accès à des cours en format numérique ;
- Accepter la production d'écrits sur ordinateur avec correcteur orthographique pour l'enfant dysorthographique ;

- En classe, adapter le choix de la place occupée par l'élève en fonction de son trouble ;
- Réduire le nombre de mots de vocabulaire à étudier. Mieux vaut se concentrer sur moins de mots, mais bien les connaître, plutôt que d'en avoir beaucoup et, au final, n'en connaître aucun ;
- Autoriser les demi-dictées (chez l'élève dysgraphique ou dyslexique-dysorthographique) dans l'espoir d'arriver à la dictée complète plus tard ;
- Autoriser de se référer aux tables de multiplication autant que possible ;
- Autoriser pour les dyscalculiques l'utilisation de la calculatrice lorsque la compétence évaluée n'est pas purement le calcul ;
- Accepter un degré de précision moindre en géométrie pour l'enfant dyspraxique et de l'utilisation d'un compas adapté ThaMographe ou Compas Bullseye ;
- Autoriser la non utilisation d'un stylo à cartouche d'encre pour les élèves dysgraphiques, dyspraxiques ou gauchers ;
- Autoriser l'utilisation d'un coussin ergonomique qui permet à l'élève de rester assis tout en bougeant légèrement sur sa chaise.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) prévoit dans son article 24 que les personnes handicapées doivent avoir accès sans discrimination à un enseignement inclusif. Les personnes handicapées comprennent des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Or les troubles des apprentissages constituent bien un handicap dit "cognitif". En effet parfois le trouble est chronique et parfois grâce à l'intervention précoce la difficulté ne sera que passagère. Quoi qu'il en soit dans les deux cas l'élève aura droit aux adaptations. Pour cela il sera nécessaire que la famille présente un justificatif à l'école sous forme d'un bilan dûment rédigé par une personne habilitée à poser le diagnostic des troubles des apprentissages scolaires (psychologue de l'enfant, neuropsychologue de l'enfant, orthophoniste).

Par ailleurs dans son article 39, la Convention internationale des Droits de l'Enfant, précise que « l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ».

L'équité conduit à corriger les inégalités que subissent des personnes ou des groupes défavorisés. Un enfant à besoins spécifiques d'apprentissage qui n'a pas accès à des aménagements raisonnables est comme un enfant myope qui ne pourrait pas utiliser ses lunettes.

Article rédigé par Elena Benedito Kourbi.

Pour télécharger une typographie adaptée aux dyslexiques <https://www.dafont.com/open-dyslexic.font>

Pour adapter un texte pour les dyspraxiques et dyslexiques : <http://lirecouleur.arkaline.fr>

Pour avoir une idée du matériel adapté aux troubles DYS <http://www.dys-positif.fr/fournitures-scolaires-adaptees-aux-troubles-dys/>

Sources :

- [https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties\\_docs/1182-UNIA\\_brochure\\_EcoleHandicap-FR-AS.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1182-UNIA_brochure_EcoleHandicap-FR-AS.pdf)
- <https://sites.google.com/site/dixsurdys/comment-aider-mon-eleve-dyslexique/bonnes-pratiques/pour-ne-pas-penaliser-lors-des-evaluations>